

les
SAS

Bulletin historique des Anciens des



Affaires Algériennes et Sahariennes



N° 43 - Avril 2015



7 rue Pierre Girard 75019 PARIS
tél. 09 77 72 92 98 - e-mail : aff.alg@wanadoo.fr
ASSOCIATION DES ANCIENS DES AFFAIRES ALGÉRIENNES ET SAHARIENNES
Affiliée à la Fédération André Maginot - Groupement n° 247

Conseil de l'Association au 05 mars 2015

Vice-Présidents d'Honneur :
Pierre CHARIÉ-MARSAINE
André WORMSER
Membre d'Honneur :
Jean-José ARCHIMBAUD

Président :
Daniel ABOLIVIER
Vice-Président :
Jacques LÉVÈQUE
Trésorier :
Philippe AUBERT

Membres :
Gilles BONNIER
Jacques LÉVÈQUE
Jacques NARDIN
Pierrette GEX
épouse PAICHELER

Les statuts de l'Association sont disponibles à notre siège sur simple demande.

Sommaire N°43

Avril 2015

- Le Mot du Président..... p.3
- SAS de Beni Amrane
par Jean-Claude et Pierrette Paicheler... p.4
- Rencontre avec des rebelles
par Jean-Pierre Albet..... p.6
- Témoignages p.9
- Souvenir d'Algérie : Salut à un harki
inconnu par Christian Guégen p.12
- Lettres : urgence pour accueillir
les rescapés de l'abandon. p.16
- Hommage à Rolland Cuvelier..... p.18
- Ma Guerre d'Algérie
par Antoine Béraud p.19
- Disparition de Raymond Montaner..... p.20
- Extrait des notes de cours du
Lieutenant Daniel Abolivier p.21
- Divers - Bibliographie p.23

EXTRAIT DES STATUTS

L'Association
LES ANCIENS DES AFFAIRES
ALGÉRIENNES ET SAHARIENNES
dite "LES SAS" fondée en 1962, a pour but de :

1 - Conserver et honorer la mémoire de tous ceux qui, Officiers, Sous-Officiers, Attachés Civils, Moghaznis du Service des Affaires Algériennes, sont morts pour la France dans l'accomplissement de leur devoir ou de l'idéal du Service.

Rassembler pieusement les souvenirs et les témoignages rappelant les disparus, exaltant ce que fut l'idéal des Affaires Algériennes, précisant l'histoire et les réalités des S.A.S. et des S.A.U.

2 - Conserver et multiplier tous les liens que l'action des Affaires Algériennes a tissé entre l'Algérie et la France, permettre, par le rassemblement de tous les travaux déjà effectués, monographies ou autres, de mieux connaître l'Algérie : son passé et ses problèmes actuels.

3 - Rassembler tous ceux qui, animés du même idéal, ont participé à la réalisation des buts profondément humains et sociaux des Affaires Algériennes à quelque titre que ce soit, venir en aide aux anciens du Service en apportant à eux et à leur famille (ascendants, veuve ou orphelins) une aide morale et matérielle, s'attacher à soulager les souffrances causées par les événements d'Algérie et, entre autre, aider les Européens et Musulmans du Service, désireux de s'établir en Métropole.

De défendre, en outre, les intérêts matériels et moraux de l'ensemble du personnel du Service des Affaires Algériennes.

Les moyens d'action de l'Association sont : les bulletins, publications, mémoires, conférences, expositions, bourses, pensions, secours, organisations de comités locaux, etc...

L'Association se compose des Membres Fondateurs, de Membres d'Honneur, de Membres Bienfaiteurs, de Membres Honoraires et de Membres Adhérents... Sa durée est illimitée.

Le Mot du Président

L'A.G. 2014, tenue le 5 mars dernier, a modifié les perspectives d'une fin toute proche de l'Association. À la question posée sur ce point le silence unanime de l'assemblée a répondu : nos camarades ne veulent pas entendre parler de « fermer boutique » ! Ce bulletin ne sera donc pas le dernier...

Bien sûr, vu l'âge moyen de nos membres, il ne peut s'agir que d'une période assez courte.

Notre camarade Jacques Lévêque, désormais Vice-Président, a demandé deux ans pour essayer de résoudre les difficultés qu'il rencontre dans le domaine des injustices que subissent certains nombres d'ayant-droit de harkis en matière d'indemnisation à cause de dates de prescription injustes.

Il reste d'ailleurs un gros travail à faire concernant notre bulletin : un index permettant de retrouver un article selon son sujet, son auteur, la SAS ou région concernée, etc. Je souhaiterais que des volontaires se proposent pour cette tâche.

Dans ce numéro, que je pensais être le dernier, j'ai regroupé nombre de documents retrouvés de nos archives, que le déménagement forcé de notre local de la rue Pierre Girard m'a amené à manipuler.

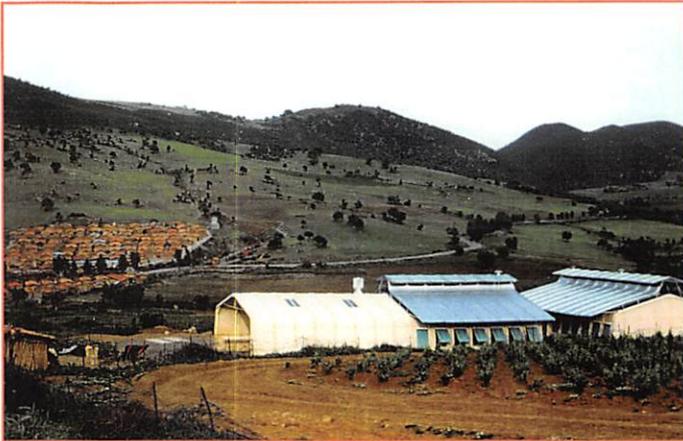
Ce sont des témoignages des difficultés que rencontraient les pionniers de l'Association, face à une administration ignorante, sinon hostile... dans la défense des intérêts de nos camarades, particulièrement nos anciens harkis, échappés aux massacres qui ont suivi le cessez-le-feu du 19 mars 1962. Ils montrent aussi le dévouement de nos camarades.

L'allusion à cette date honteuse m'incite à demander à nos lecteurs de ne pas se résigner à la présence dans leur ville d'une rue de ce nom : qu'ils ne manquent pas une occasion d'expliquer aux responsables locaux ce qui s'est passé en Algérie après cette date et de leur demander de débaptiser une telle rue. Une rue des « Combattants de la Guerre d'Algérie », par exemple, serait un nom qui ne choquerait personne !

Daniel Abolivier

SAS DE BENI AMRANE OU FERME

PAR PIERRETTE GEX & J

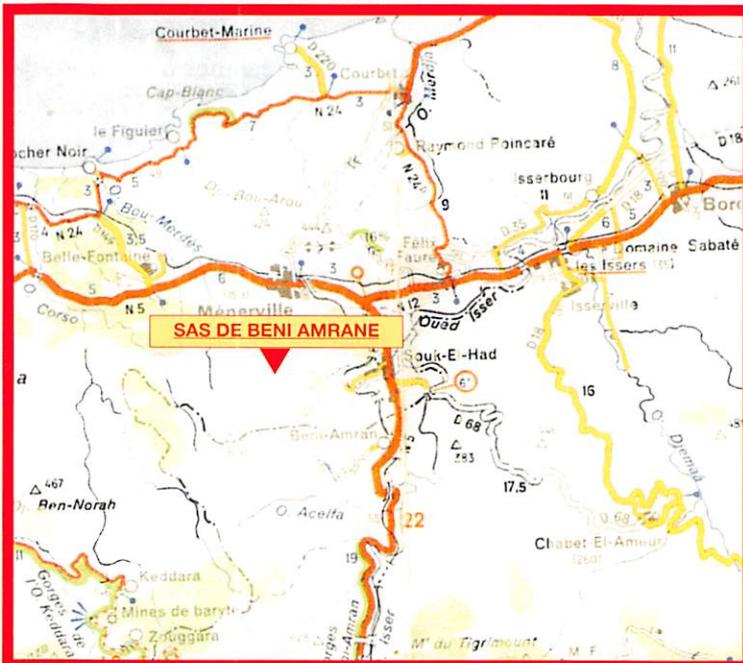


L'école et le village du regroupement de Beni Amrane



Général Faure en visite à Beni Amrane - le Caïd, le Cne Paicheler et Louis Gex l'accueillent

Localisation S.A.S. de Beni Amrane



Extrait Carte Michelin N° 172

Jacques Lucien Paicheler est né à Celle sur Plaine (Vosges) en 1912.

Après avoir exercé le métier de bûcheron, à seize ans, il s'engage dans l'Armée (Génie) en 1930. Il est fait prisonnier en 1939 à Baccarat et tente de s'évader à trois reprises.

Puis il rejoint Port-Lyautey au Maroc où il se met à la disposition des officiers français qui ont pour tâche de reconstituer une armée, de créer « l'Armée d'Afrique ».

En 1943, il participe en tant que Sous-Officier au débarquement en Provence et rejoint avec ses Tabors l'Armée du Général Leclerc et participe à la campagne contre l'Allemagne.

Après la Libération il est nommé Lieutenant et il est envoyé en Indochine. Il est fait prisonnier mais se trouve parmi les Officiers libérés au bout de quelques mois.

Entre temps, il s'était installé avec sa femme à Port-Lyautey où il a acheté une petite maison.

De cette union sont nés trois garçons (de 42 à 47). Après deux années passées dans l'Armée d'Occupation en Allemagne (Freiburg), il est envoyé en Algérie en tant qu'Officier SAS.

La SAS de Beni Amrane qu'il commande de 1960 à 1962 devient vite une expérience réussie qui attire les journalistes de tous bords.

Voici deux extraits d'interviews

du journal « Patrie et Progrès » d'une part et du journaliste suisse Pierre Linzinger, d'autre part :

« Le Capitaine Parceller, après avoir décrit le contexte démographique et économique dit la nécessité de maintenir les populations sur place et que de ce maintien dépend tout un système économique qui, s'il se réalise, est appelé à faire franchir en une génération (15 à 20 ans) un fossé immense, comparable à celui qui sépare l'Européen de 1960 à celui du Moyen-Age ».

« Créer des villages suffisamment modernes, suffisamment attractant pour en faire des pôles de cristallisation par un resserrement autour d'un noyau d'une population trop dispersée. Recenser, rassembler les terres et leur donner suivant un plan agraire bien défini une destination agricole ».

« Remettre ces ensembles aux Communes et les faire administrer par une « djemaa » (conseil) qui ne comprendra que les agriculteurs chargés de valoriser la propriété communale ».

Concernant les villages de regroupement : « Sur ce point on nous critique injustement en métropole ! Il n'y a pas de problème. De jour c'était nos soldats, de nuit les fellouzes (fellaghas), les gens de là-haut ont en assez des uns et des autres. Ils sont venus nous trouver. Maintenant les montagnes sont vides. Le FLN n'a plus ni guetteurs ni guides ni ravitailleurs. Et puis, d'ailleurs, si vous veniez voir ce que nous faisons ».

Le village de regroupement est installé au bord d'une rivière et au pied des montagnes pelées sous le soleil, en contrebas de la Ferme Gex et de la route qui montait vers Chabet el Ameur.

C'est là que se nouent les liens avec Louis Gex, propriétaire de la



ferme avec sa famille et ses parents âgés. Son père est un pionnier ; il a acquis en 1920 la propriété de 90 hectares dont plus de la moitié en oliviers et broussaille.

Auparavant ce dernier vivait avec frères et sœurs, cousins, cousines, comme tous les premiers pionniers, dans la région de Blida.

Pendant la guerre de 14/18, les hommes sont partis « défendre la Patrie » et leurs femmes surveillaient les récoltes à cheval, le fusil à la main, mais protégées par les ouvriers qui l'avaient promis aux maris partis se battre au loin.

Il faut dire que ces pionniers qui avaient défriché leurs terres comme des centaines d'autres en Algérie réservaient une partie de la récolte de blé à leurs ouvriers.

La Ferme Gex se trouve être la plus isolée aux alentours de Beni Amrane et pour cette raison est occupée par l'Armée en 1955, d'abord par le RIC puis par le RIMA en 1962. Le poste de commandement était basé à Beni Amrane. Du PC était détaché soit une section soit une compagnie.

La ferme est utilisée comme base de départ d'opérations et la nuit la famille entend les moteurs des GMC d'éloignant sur les pistes.

La famille Gex est comme beaucoup de Pieds-Noirs « patriotes ». La France c'est ma Mère Patrie ! Et l'on croit en elle ! La sœur aînée de Louis Gex, célibataire, a participé à la campagne d'Italie comme Lieutenant ambulancière.

Louis Gex, Marguerite Gex sont très vite sur la même longueur d'onde que le Capitaine Paicheler. La Ferme Gex devient un lieu d'expérimentation idéal pour le Chef de SAS : village de regroupement, école, dispensaire, cinéma.

Déjà, depuis l'après-guerre, Marguerite Gex prodiguait gratuitement aux femmes et aux enfants qui venaient plusieurs fois par semaine

tous les soins qu'une infirmière est capable de prodiguer.

Bien sûr, la sécurité est assurée par les soldats, les harkis détachés du RIMA, les moghaznis de la SAS et les ouvriers membres du Groupe d'Auto-Défense. Tous montent la garde à tour de rôle dans les quatre postes situés aux points stratégiques de la ferme.

Les lieux reçoivent la visite du journaliste Cecil Saint Laurent, d'officiers dont le Général Faure, commandant la Région Militaire à Tizi-Ouzou.

Louis Gex quant à lui participe activement à la lutte contre les terroristes. Parlant le kabyle et l'arabe il sert d'interprète auprès des officiers du RIMA et de la SAS.

Il lui arrive aussi de participer à certaines opérations militaires. Pour cette collaboration avec l'Armée ! Il est décoré de la Médaille Militaire à Palestro le 8 mai 1961.

Mais « le vent de l'histoire » avait commencé à tourner depuis des mois. À cette époque les maquis aux alentours de Beni Amrane, les Gorges de Palestro, tristement célèbres, sont quasi anéantis.

Au début de 1962, le Capitaine Paicheler a été muté à Michelet (G K-Fort National). Après le 19 mars 1962 l'Armée « abandonne » la Ferme Gex. Quelques semaines après, la Gendarmerie vient retirer à Louis Gex ses armes personnelles.

Le 18 Juillet, Louis Gex et sa femme Solange Varnier sont enlevés et portés disparus ;

Au mois d'août, la Capitaine Paicheler et sa famille quittent l'Algérie par bateau.

À Marseille la Gendarmerie tente de lui retirer son arme.

Il leur répond : « *En Indochine, les Viets n'ont pas pris mon arme, en Algérie, les Fells non plus. Ce n'est pas la Gendarmerie française qui le fera !* »

Et il jeta son arme dans la mer !

Extrait de la lettre de l'Adjoint au Cne Paicheler à la SAS de Beni Amrane, à Pierrette Gex.

X , le 14 octobre 2010

...il y a cinquante ans, nous connaissions vos parents qui étaient devenus des amis très chers.

J'ai connu leur fin tragique par un capitaine du 27 à BCA replié à Palestro.

... J'ai été impressionné à l'époque par la générosité chrétienne simple de vos parents. Je confirme que des semences gratuites ont été faites aussi pour que les veuves de FLN puissent trouver un moyen de survivre.

Leur générosité innée et leur martyre font de vos parents, pour mon épouse et pour moi, des saints modernes. J'ajoute qu'ancien combattant il avait libéré la France. Il ne revendiquait pas un juste retour des choses. Il cherchait seulement à comprendre, alors que votre mère était résignée...

Michel Millet

Lettre du Professeur M. M Deminatti (A/S article du Bulletin N°18)

... en effet la «Ferme Gex» constituait bien une antenne de la SAS de Beni Amrane.

C'est à la fois avec beaucoup de plaisir et surtout de chagrin que j'ai lu dans le bulletin N° 18 vos précisions à propos de ce G.A.D. Plaisir car elles m'ont rappelé mon premier contact (en novembre 56) de jeune médecin avec mon unité le 3/6/RI cantonnée à Béni Amrane, puisque à peine arrivé de Bouira je me suis retrouvé dans les minutes qui suivaient à la «Ferme Gex» qui venait d'être l'objet d'une attaque heureusement sans mal. Chagrin car j'ai pu en qualité de médecin apprécier l'attention et l'affection que Monsieur Gex portait à tous ceux qui l'entouraient dans son travail c'est-à-dire dans sa vie quotidienne : tout devait être mis en œuvre pour eux , il ne laissait jamais la place ni au hasard ni à la fantaisie quand leur vie était en jeu. Monsieur le Président, j'arrête ici mon propos pour vous dire que la «Ferme Gex» est l'exemple même de l'importance de votre action...

Professeur M. M Deminatti

G. LMA, le 16 JUIN 1962

REGION TERRITORIALE ET
CORPS D'ARMEE DE CONSTATINE
Z.E.C. & 2° D.I.M.
SECTEUR DE GUELMA
151° R.I.M.
ET T-AJOR - 151° R.I.M.
N° 1 2 3 6 /SG/3/PH/SC

N O T E _ _ D E _ _ S E R V I C E

O B J E T : Transfert en métropole des supplétifs F.S.N.A.

REFERENCE : N.D.S. N° II92/ZEC/3/PH du 13.6.1962 (non diffusée).

I - Quarante cinq familles de F.S.N.A., menacés, désirant se rendre en métropole :

soit 46 Chefs de famille
35 femmes
78 enfants

feront mouvement sur la C.C.M.I. de la ferme des Anglais le 18 Juin matin.
Ces familles comprennent 36 familles de moghaznis et 11 familles de harkis.

II - REGROUPEMENT :

- 21 - Le regroupement des familles de moghaznis de GUELMA aura lieu le Mardi 18 à 6 heures devant le parc à fourrage (Service Auto du Régiment) sous la responsabilité de l'Aspirant ALBET aidé de deux S/Officiers des Affaires Algériennes.
- 22 - Une liste des personnes transportées sera établie par les soins de l'Aspirant ALBET et remise au chef de détachement désigné ci-dessous.
- 23 - La sécurité sera assurée par le Capitaine Cdt le S/Quartier de GUELMA URBAIN.
- 24 - Les 7 familles des harkis de la 3° Cie seront regroupés le 18 à 6 H à PENTHIEVRE sous la responsabilité du Cdt de la 3° Cie.

III- VEHICULES :

Le Chef du 4° Bureau fera mettre en place les véhicules nécessaires pour le transport de 40 familles de GUELMA le 18 JUIN à 5 H 30.
Deux véhicules avec remorques seront prélevés sur le total et livrés au P.C. de la 3° Cie à PENTHIEVRE le 18 à 6 H.

Document envoyé par Jean Pierre Albet : Note de Service du 16 Juin 1962 du Commandant le Secteur de Guelma pour le sauvetage des Harkis et Supplétifs « soit quarante cinq familles de F.S.N.A. désirant se rendre en métropole...

Le regroupement aura lieu le mardi 18 à 6 heures sous la responsabilité du S-Lt Albet aidé de deux S/Officiers des Affaires Algériennes ».

Cette mission fut annulée le lendemain.

.....2



Nous sommes fin mai, le temps passe, le cessez-le-feu est là. L'Algérie bascule peu à peu dans l'horreur.

Comme tous les matins je commande la cérémonie des couleurs. Ce jour-là mon mokkadem (sergent) me prend à part et m'apprend qu'on lui a parlé. Un inconnu est venu le voir. Il a donc un message à me transmettre. C'est avec une grande précaution qu'il m'attire hors du groupe. Nous avons, me dit-il, un darbouka (tambour) à la SAS. Il est vrai que depuis le début de la guerre tous les tambours ont été confisqués pour éviter tout regroupement de population et d'individus. Ce tambour, les hommes du FLN le désirent pour organiser une fête. Un chef important doit venir de Tunisie.

Un rassemblement est prévu. Ce darbouka fait depuis longtemps des envieux. Cela je le sais. Mes hommes, il est vrai, l'utilisent accompagnés par un raït, instrument à vent genre flûte à anche double, pour faire la fête et danser chaque fin de semaine toujours à l'intérieur de la SAS, sous la surveillance d'autres moghaznis.

Je rends compte à mes autorités de la demande qui m'a été adressée. Réponse : « interdiction absolue ». Je transmets la réponse au messenger via mon Mokaddem.

Quelques jours plus tard le messenger est de retour. Le message est plus insistant ; il est dit toutefois avec grande politesse mais reste le même. Un seul changement cependant, je dois être seul à porter le tambour. Cette fois-ci, un lieu approximatif sur la carte m'est indiqué. Ma décision est prise : je dois y aller.

J'ai vraiment peur. Dans quel engrenage suis-je en train de me mettre. Vais-je me faire prendre ? Que pen-

sent mes hommes ? Je les réunis. Je les consulte et prends avec eux ma décision. J'irai, sans l'avis de mes supérieurs cette fois ci, mais accompagné d'un volontaire choisi parmi eux. J'exige d'eux qu'on y aille sans armes pour éviter toute provocation. À quoi d'ailleurs auraient-elles pu servir. Je transmets ma réponse via le messenger. Ma proposition est acceptée. Je décide alors de ne pas me plier à cette foutue interdiction. Je conduirai la jeep. Nous prenons donc, mon chauffeur et moi, la route en direction de Bled Chaffar. En un lieu indiqué nous la quittons sur la gauche après quelques kilomètres et remontons le long d'un oued (Oued Chot el Rich) un chemin escarpé et pierreux.

Quelques kilomètres plus loin nous sommes brusquement arrêtés dans une courbe par six hommes en armes. Je ne suis pas fier du tout. J'ai très peur, je ne puis vous le cacher. Je dois abandonner la jeep et les suivre. Nous marchons ainsi un bon kilomètre supplémentaire, de plissement de terrain en plissement, de déchirure en déchirure.

Brusquement nous sommes stoppés. À une centaine de mètres un officier supérieur, un Colonel de l'Armée de Libération Nationale Algérienne m'accueille et me salue réglementairement. La foule m'acclame au milieu des you-yous. Un café m'est offert selon la tradition. Le darbouka entre tout de suite en action. Nous échangeons quelques mots en souhaitant que cette fin de guerre se passe sous les meilleurs auspices (ceci entraînera quelques semaines plus tard mes nouvelles responsabilités à Guelma (1)).

Tout est fini. Je rentre. Le soir je rends compte aux grand dam de mes supérieurs. Toutefois j'ai appris plus tard qu'une rencontre officielle avait été organisée mais cette fois-ci avec colonels et généraux. ■

(1) Officier de liaison entre l'armée française et le FLN pour l'organisation de patrouilles en ville, afin qu'il n'y ait pas de provocations lors de rencontres inopinées... puis seul responsable du tri et de l'emballage des archives de la Sous Préfecture de Guelma.

(*) Jean-Pierre Albet St-Lt Chef de la SAS de Lapaine (Bône-Guelma).

Nous avons déjà publié un article de Jean-Pierre Albet dans le bulletin n° 19 au sujet du désarmement de son maghzen avec une carte (page 10). Nous n'avons eu à traiter que deux dossiers de moghaznis présents à la SAS de Lapaine en mars 1962.

Proverbe

يا ليلةٍ بين لقلنةٍ وصبحٍ بين عم الجرا

Il a passé une nuit dans la mer et s'est trouvé au matin cousin des grenouilles.

Comme je le dis dans mon éditorial, j'ai retrouvé dans nos archives des documents, témoignages des difficultés que notre Association rencontraient, à ses débuts, à défendre les intérêts de nos camarades (en particulier pour nos anciens harkis) et dont je publie ci-après quelques exemples. D.A.



Madeleine Anglade
1921-1998

Paris, le 21 Septembre 1965

à Monsieur M...
Agriculteur à M... (Tarn)

Paris, le 21 Septembre 1965

Monsieur,

Un des responsables de notre antenne du Tarn, M. de T. nous signale que trois propriétés achetées par d'anciens Harkis ont été saisies et que ces Harkis ont travaillé autrefois sur votre propriété.

Il nous serait nécessaire d'avoir plus de précisions sur ces affaires et surtout sur les déboires qui ont amené une situation aussi lamentable : que sont devenues ces familles ? Quelque chose peut-il être tenté en leur faveur ?

Je vous remercie par avance des renseignements que vous pourrez me donner et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

M. Anglade

Madeleine Anglade, parlementaire, députée européenne a été Secrétaire générale de notre Association.

Paris, le 4 Septembre 1970

Monsieur le Général PARTIOT
12 rue Lacretelle
PARIS

Général,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances...

Pour moi, je suis, comme toutes les années, retournée en Languedoc et j'ai consacré une partie de mon temps aux problèmes qui nous préoccupent spécialement, sous l'optique qui avait été envisagée par le Comité National, à savoir :

- 1- faire le point sur la situation des harkis,
- 2- savoir si notre action était à maintenir, à terminer ou à transformer.

J'ai fait une partie de cette tournée avec Monsieur Abdesslam et l'autre avec Melle Laporte.

La conclusion générale est assez consternante et les progrès enregistrés jusqu'en 1967 n'ont pas continué sur cette lancée. Bien au contraire, nous assistons à un phénomène de régression, donc d'isolement des populations par rapport au milieu français, une grande amertume chez la plupart des anciens supplétifs et enfin, de très complexes et très désagréables problèmes avec les migrants et les consulats algériens.

Je termine cette enquête par une journée à Rouen avec Monsieur Parodi, qui semble se décider à se déplacer.

Avec Monsieur Abdesslam, nous avons l'intention de consigner tout cela et je pense qu'il serait ensuite bon que nous nous rencontrions avant la reprise des travaux du Comité National.

Je vous prie de croire, Général, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

M. Anglade



Lettre 27 Juin 1968

M. R Centre de Transit et de Reclassement
du Château de Lascours
30 LAUDUN

Cher Monsieur ,

Le Général Partiôt absent de Paris a bien reçu votre lettre citée en référence et les problèmes que vous lui exposez font partie de nos constants soucis.

Si vous vous en souvenez, nous nous en étions d'ailleurs entretenus lors de la visite que je vous ai faite au mois de février dernier. On peut estimer que depuis cette époque les possibilités d'emploi pour les anciens Harkis sont encore plus nulles et que seule la solution des chantiers de forestage est possible, donc à réexaminer.

Notre Conseil se réunira prochainement à ce sujet ; nous examinerons également s'il nous est possible de relancer un mouvement de demande dans le secteur privé et je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. Anglade

Paris, le 14 décembre 1972

Madame H. - Monitrice Sociale
11 PUJOL de BOSC

Chère Madame,

C'est un problème assez délicat que je viens vous soumettre et qui a un caractère même un peu personnel. J'en parlerai à Mme Heinis lorsqu'elle viendra, ainsi qu'à Melle Laporte, mais je voulais vous l'exposer très rapidement.

Nous avons à nous occuper d'une famille de Français musulmans établie d'abord dans la région d'Aubusson puis ensuite à L. dans le Lot.

Problèmes traditionnels : brutalité du père, ayant entraîné, après des sévices sur sa femme, une condamnation et un emprisonnement, introduction dans le ménage d'un frère mauvais sujet, paresseux, voleur, etc.

Une de nos correspondantes très dévouées s'occupe de cette famille et nous pose un problème pour le fils aîné qui va avoir 11 ans et qui écrit : « j'en ai marre, trouve moi un petit voyage pour me changer les idées ».

À cette époque de l'année il n'existe que des camps de neige et, même si nous ne voulions pas considérer le problème financier, il n'est pas convenable d'initier un enfant à un type de vie luxueux par rapport au sien, pour le rejeter ensuite à sa vie normale. Par contre, je me demande si, dans un village bien géré, une famille, sous votre bienveillante surveillance n'accueillerait pas ce jeune garçon au milieu de ses propres enfants pour cette période de congés scolaires. Nous prendrions bien sûr en charge le voyage et l'indemnisation journalière de la famille. Évidemment, le premier village auquel j'ai pensé c'est Pujol, parce que je sais qu'avec votre époux, vous êtes particulièrement ouverte à toutes les initiatives tendant à l'épanouissement des familles.

Je vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

pour Mme Anglade

Lettre au Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé Publique et de la Population - 8 Juillet 1964

Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation difficile de nombreux rapatriés musulmans, anciens élus d'Algérie ou anciens harkis. Ils ont fait, soit dans les camps d'hébergement, soit individuellement, leur option de nationalité, et le délai écoulé entre la remise d'un récépissé et le 1^{er} juillet atteint ou dépasse l'année.

Cette situation leur crée des difficultés dans leur emploi, dans la vie courante, et représente pour eux un préjudice grave. Ils sont très inquiets du devenir de leur demande et redoutent particulièrement, ne se trouvant pas en règle en tant que citoyen français, d'être dirigés sur les consulats algériens.

Vous nous obligeriez en nous faisant connaître s'il existe des mesures d'ordre général tendant à ralentir la délivrance des cartes d'identité, ou si une démarche de notre part pour chaque cas connu peut hâter la procédure.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande et nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Le Secrétaire Général
Jean Bottard*

Jean Bottard Chef de Aomar et de Tizi-N-Tleta en Grande Kabylie. Co-fondateur et Secrétaire général de l'Association.

Extrait de lettre du Président de l'Association au Directeur de cabinet du Ministre de la Santé Publique et de la Population - 4 décembre 1964.

J'ai l'honneur d'attirer votre particulière attention sur la situation de deux anciens moghaznis, MM. X et Y, domiciliés en France....

Ils ont fait tous les deux leur demande de reconnaissance de la nationalité française portant respectivement les numéros et

Par lettre en date du -- -- 1964, référence -- et --, votre ministère les a informés de l'ajournement jusqu'au 21 juillet 1965 de la décision les concernant et cet ajournement a entraîné toutes les conséquences que vous pouvez imaginer en matière de versement de Primes de Rapatrié, Sécurité Sociale, Allocations Familiales.

Je pense que la décision de votre ministère a été motivée par le fait que MM. X et Y ont fait en juillet dernier un voyage éclair en Algérie. Je puis vous affirmer que ce voyage éclair et particulièrement dangereux a consisté pour les intéressés à aller chercher leurs épouses et enfants que nul service administratif ou de bienfaisance n'avaient réussi à embarquer. MM. X et Y se trouvent donc toujours employés chez M.E. à T... mais, avec l'arrivée de leurs familles leur situation est très précaire, car ils ont dû se pourvoir en mobilier, vêtements, etc... en contractant des dettes.

D'autre part, la mesure d'ajournement apparaît à ces bons serviteurs de la France discriminatoire et blessante, puisque la raison de leur retour très bref en Algérie était uniquement motivée par le souci de sauver leurs familles.

J'espère que vous pourrez prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à cet ajournement et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

*Le Président
Général Partiot (C.R.)*



Robert Abdesselam
1920-2006

Extrait de lettre de Robert Abdesselam du 28 juillet 1966 au sujet d'une demande d'aide d'un Harki réfugié en France et désireux de se faire rejoindre par sa famille restée en Algérie.

...« *Je dois cependant attirer votre attention sur le fait que bien souvent les femmes de harkis déclarent à leurs époux qu'elles souhaitent venir les rejoindre mais en sont empêchées, refusent de quitter l'Algérie. En fait, elles sont généralement poussées à prendre cette position en raison des pressions exercées sur elles par les membres de leur famille, lesquels verraient disparaître de substantielles sources de revenus si elles regagnaient la France, leurs époux cessant alors l'expédition des mandats. Dans ces cas-là, il est extrêmement difficile d'agir car les autorités algériennes se retranchent derrière le refus formulé par l'intéressée elle-même.*

Au cours de sa vie, Robert Abdessalem a reçu de nombreuses distinctions, dont celles de Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur du Mérite sportif (il fut joueur de tennis international) et titulaire de la Croix de Guerre 1939-1945.

Un homme en phase avec son temps (texte issue de la Fondation Robert Abdesselam)

Bob fut, en effet, un homme en phase avec son temps durant la Seconde Guerre mondiale comme pendant la Guerre d'Algérie, il en est de même comme joueur et dirigeant du tennis, comme engagé dans ces autres vies européennes et atlantistes. Jusqu'à la fin de sa vie, il est décédé en 2006, Bob était à l'écoute des autres, il parlait avec tout le monde, dans plus de quatre langues étrangères, avec le cœur et en faisant appel à sa mémoire impressionnante qui lui permettait de citer des scores de ses matches joués, il y a cinquante ans.

Comme l'écrit Michel Lacoste dans sa préface de sa biographie, une vie criblée de balles « *Robert Abdesselam fut un homme extra-ordinaire* ». Que ce site de la Fondation Robert Abdesselam permette de ne jamais l'oublier.

Robert Abdesselam a été membre du Comité National pour les Musulmans français et a collaboré avec notre Association.

Lettre au Directeur du Journal « Minute » - 20 Avril 1972

Monsieur le Directeur,

Dans une de vos récentes publications, vous avez consacré un article à une personnalité qui aurait fait pencher la balance de sort en faveur du Général Jouhaud au moment des préparatifs de son exécution.

Il y a toujours un douloureux compte à rebours dans cette affaire Jouhaud, ou chacun revendique l'honneur d'avoir été celui qui a empêché le bras du Général De Gaulle de s'abattre. Cela ne met en cause aucune des personnalités telles que MM. Pompidou, Foyer, etc... qui ont probablement joué leur rôle, chacune à leur tour, mais il reste indéniable, et le Général Jouhaud vous le confirmera, que le premier « grain de sable dans la machine » et le seul dont on puisse affirmer sûrement qu'il a empêché l'effusion du sang est le Général Partiot, notre Président, commandant la Subdivision Militaire de Versailles ; c'est à lui que le Ministre, M. Mesmer demanda de constituer le peloton d'exécution pour le lendemain matin.

Le Général Partiot refusa et donna sa démission. Le « grain de sable » était dans la machine et remettait l'exécution d'au moins vingt-quatre heures. Ensuite, chacun a joué son rôle, à des moments différents.

Je vous rappelle que le Général Partiot a vu sa demande de démission refusée. Il a été mis à la retraite d'office par le Ministre et condamné à mort par le C.D.R.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général

Article paru dans la Revue des Anciens de

On a tous entendu beaucoup de récits sur les horreurs qui ont succédé aux accords d'Évian de 1962 mais bien peu ont été écrits. Remercions notre camarade pour ce lourd témoignage qui nous montre qu'il faut parfois beaucoup de courage pour désobéir et d'innombrables capacités de résignation pour accepter l'impuissance devant des situations désespérées.

Aïn Sefra, Sud-Oranais, Algérie

Il fait chaud à Aïn Sefra en ce début d'avril 1962. J'ai quitté la 10^{ème} escadre de chasse de Creil en septembre 1961 pour un troi-



Gal. Maurice Challe

sième tour d'opérations en Algérie, affecté au poste d'adjoint au commandant de l'APCA (1) d'Aïn Sefra. Après le Mistral puis le T-6, mon avion d'armes va être pendant un an le MH-1521 Broussard. Mon nouveau chef, le commandant L... est un baroudeur, pilote de chasse chevronné, ancien

de la patrouille d'Étampes et du groupe de chasse Alsace pendant la campagne d'Angleterre. Il m'accueille chaleureusement, mais je sais déjà que ce troisième séjour va se dérouler dans des conditions bien différentes des précédents.

Les opérations de maintien de l'ordre, selon le vocable pudique que l'on utilise, durent depuis plus de sept ans, c'est-à-dire depuis les premiers attentats de la Toussaint 1954. Sur le plan militaire, la stratégie décidée au début de 1959 par le général d'aviation Maurice Challe, nouveau commandant en chef en Algérie, a permis de prendre le dessus sur l'ALN. (2) Rompant avec la stratégie de « quadrillage » utilisée auparavant, elle combine à grande échelle l'appui aérien sous toutes ses formes et la mobilité des grandes unités parachutistes ainsi que celle des commandos de chasse, grâce à l'emploi intensif des hélicoptères. Cette nouvelle stratégie s'est révélée extrêmement efficace, reposant sur la poursuite jour et nuit des katibas (3) dans leurs refuges, elle a asphyxié l'adversaire dont les unités

constituées ont été repoussées au Maroc et en Tunisie, au-delà des barrages. Ne subsistent désormais sur le sol algérien que des petits groupes, pour la plupart réfugiés dans les zones interdites.

Mais en 1961, sur le plan politique, la situation est tout autre. En métropole, l'opinion publique est lasse de ce conflit qui dure depuis trop longtemps : la poursuite des attentats terroristes, l'opposition d'une grande partie du contingent à un service militaire de trente mois, le soutien du parti communiste au FLN (4) et la médiatisation internationale donnée au conflit par ce dernier se liguent pour démobiliser la population. Et depuis ma dernière affectation en Algérie les événements se sont précipités à la suite de l'évolution du discours du Général De Gaulle, concernant l'avenir de l'Algérie. Après l'immense enthousiasme soulevé dans tout le pays par les événements du 13 mai 1958 et le retour du général aux responsabilités, le discours du chef de l'État, le 16 septembre 1959, annonçant un référendum sur l'autodétermination, est une douche froide pour les pieds-noirs et pour une grande partie des musulmans qui ont adhéré sincèrement à l'espoir de l'Algérie française. Cette annonce, qui cause aussi, dans l'armée, une grande désillusion, déclenche, le 25 janvier 1960, la crise des « barricades ».

L'autodétermination, approuvée par 75% des Français lors du référendum du 8 janvier 1961, entraîne, un mois plus tard, la création de l'OAS (5), puis le putsch des généraux du 21 avril. Ce dernier n'aura qu'une existence éphémère mais il causera une fracture au sein de l'Armée, fracture entre officiers et

sous-officiers restés fidèles au gouvernement et ceux qui, partisans de l'Algérie française, ressentent les décisions du chef de l'État comme une trahison de la parole donnée. Un certain nombre de ceux-ci, révoltés, décideront de rejoindre l'OAS. Le putsch engendra aussi une méfiance certaine entre une partie du contingent et les cadres militaires.

Les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962 entre le gouvernement français et les représentants du FLN, suivis le 19 du cessez-le-feu, déclenchent une recrudescence des attentats de l'OAS et des actions terroristes du FLN, notamment à Alger et à Oran ; le 26 mars, à la suite de l'assassinat de six jeunes appelés, la fusillade de la rue d'Isly à Alger, faisant officiellement 46 victimes civiles et plus de 200 blessés, crée un profond traumatisme et un fossé désormais infranchissable entre l'Armée française et la population pied-noir.

L'Armée de terre compte dans ses rangs, à l'époque, des régiments constitués de musulmans, tirailleurs et spahis, qui se sont illustrés brillamment durant les deux guerres mondiales et en Indochine. En Algérie se sont ajoutées des unités composées de mogahznis (6) et de harkis (7), ces derniers étant souvent d'anciens djoundi (8) ralliés à l'armée française. À la fin de la guerre, le nombre de ces supplétifs s'élèvera encore à plus de 60 000 (9). Le changement radical du discours du chef de l'État qui montre de plus en plus en clairement que la France s'oriente vers une Algérie indépendante, les inquiète profondément et leur fait perdre confiance dans les promesses du commandement. concernant leur sauvegarde. L'a-

SALUT À UN HARKI INCONNU

AN GUÉGEN (*)



l'École de l'Air - Le piège n° 220 - mars 2015



Le T6, avion d'armes de l'auteur en Algérie

venir montrera, hélas, qu'ils n'avaient pas tort, car les accords d'Évian signent aussi le début des massacres de masse des suppléants musulmans, notamment des harkis, renvoyés chez eux, en permission, mais sans armes.

Depuis l'ordre du cessez-le-feu les katibas de l'ALN sont tenues de ne pas sortir des zones qui leur ont été assignées par les accords d'Évian et toutes les opérations militaires sont interdites, à l'exception de celles déclenchées en légitime défense ou qui revêtent un caractère humanitaire. Jusqu'au cessez-le-feu, le rôle de l'APCA consistait à déclencher, coordonner et guider à partir de Broussard ou d'Alouette 2, les missions d'appui aérien au profit des unités de l'Armée de terre. Il s'agit principalement dans le secteur d'Aïn Sefra, du 2^{ème} régiment étranger d'infanterie et des commandos de chasse « Cobra » et « Georges », créés par le colonel Bigeard lorsqu'il commandait le secteur de Saïda. L'appui aérien s'exerce aussi au profit des unités du Groufumaco (19) stationnées au Kreider lorsqu'elles interviennent, à tour de rôle, dans le sud oranais, aux ordres des commandements de secteur. Mais depuis le 19 mars tout est arrêté. L'ambiance est plus que lourde.

Ainsi, en ce début d'avril 1962, il fait chaud à Aïn Sefra, comme dans

toute l'Algérie, et pas seulement sur le plan météorologique.

C'est dans ce contexte de drame annoncé que j'apprends début avril, par le commandant du PCAD de Méchèria, dont dépend Aïn Sefra, que je dois rejoindre Géryville à mi-avril pour y assurer, pendant une quinzaine de jours, l'intérim du commandant de l'APCA local, suite à son départ en permission pour raisons familiales. Géryville est situé à près de 200 km, au nord-est d'Aïn Sefra, en remontant la chaîne des Ksour. Le 5^{ème} régiment étranger d'infanterie et le 23^{ème} régiment de spahis y tiennent garnison. Une piste en terre est utilisable à proximité, par des appareils légers comme le MH-1521. Après avoir effectué les quelques visites protocolaires réglementaires auprès des autorités locales de l'Armée de terre et suivi les briefings du PCAD concernant ma nouvelle mission, je rejoins Geryville le 18 avril en compagnie de mon mécanicien, à bord de notre fidèle Broussard.

Quelques jours avant mon arrivée à Geryville, un commando Marine déployé dans le secteur avait été envoyé par le commandement local à la rencontre d'une katiba qui aurait dû stationner entre Geryville et Bou Alam mais qui, contrairement aux ordres reçus, sortait régulièrement de sa zone pour infiltrer les nombreux campe-

ments de nomades de la région. L'appui d'un détachement d'intervention d'hélicoptères (DIH) Marine de la 33F et d'un «hélico canon» est demandé par le commandement de secteur. La mission est censée s'effectuer de façon pacifique mais, dès le contact, la katiba ouvre le feu sur le commando, tuant deux fusiliers-marins.

La réplique du commando est immédiate. Au terme du combat, appuyé par l'hélico canon, vingt-six cadavres en uniforme de l'ALN sont dénombrés sur le terrain.

Les représailles de l'ALN ne vont pas tarder. Le 27 avril le lieutenant-colonel F... commandant le régiment de spahis me demande de passer le voir. L'officier a les traits tirés. Il rappelle qu'il a reçu, dès le 19 mars, l'ordre de mettre les membres de la harka de Bou Alam en permission dans leur village, sans armes, (le même ordre a été appliqué à toutes les unités de ce type). Or deux harkis sont revenus la veille au PC du régiment ; selon eux, plus de la moitié des membres de la harka ont déjà été sauvagement assassinés et les survivants vont l'être chacun à leur tour dans les jours qui viennent. Le colonel indique qu'il a décidé de lancer, le plus rapidement possible, une opération pour essayer de trouver et détruire la structure de l'ALN qui se livre au massacre des harkis, afin de sauver les éventuels survivants. Il me demande si l'Armée de l'air acceptera de fournir un appui feu au cas où il y aurait accrochage. Je vois cet homme profondément traumatisé, je comprends sa décision, mais je ne suis pas très optimiste sur l'accueil qui sera réservé à sa demande, en plein cessez-le-feu. Je fais préciser au colonel le type d'appui qu'il souhaite obtenir et lui dis que je vais interroger ma hiérarchie immédiatement.

De retour à l'APCA j'appelle le commandant B... commandant le

► PCAD de Méchèria, mon chef direct, et je lui expose la situation le plus brièvement possible, compte tenu du caractère hautement sensible de l'affaire ; je suis persuadé qu'il va m'envoyer promener.

« Guéguen, en plein cessez-le-feu ! Vous avez perdu l'esprit, mon pauvre ami ! »

Surprise, c'est d'abord le silence puis, une phrase laconique :

« Soyez au terrain de Geryville demain matin à 8h00, je viendrai en Broussard, vous m'expliquerez l'objectif des spahis et ce que vous voulez faire. Je n'irai pas en ville, je ne veux voir que vous. C'est compris ? »

« Compris mon commandant, à demain, 8h00 ».

L'échange n'a pas duré trois minutes. Je suis quelque peu sidéré. Je retourne au bureau du lieutenant-colonel F... et lui fais préciser ce qu'il attend en matière d'appui des forces aériennes ; il décrit son idée de manœuvre et souligne que l'opération sera déclenchée le surlendemain, très tôt, avec ou sans appui aérien. Je lui annonce que je lui donnerai la réponse de l'Armée de l'air le lendemain matin. Je passe à cet égard alternativement de l'optimisme au pessimisme, une bonne partie de la soirée.

Le lendemain à 8h00 le commandant B... pose son Broussard sur la piste de Géryville. Je lui expose ce que nous avons appris par les harkis qui ont pu s'échapper, sur les survivants de la harka et sur la katiba responsable des massacres. Je détaille enfin les demandes du commandant du régiment de spahis : appui-transport en hélicoptères et appui-feu en canon et roquettes, si l'on parvient à déniché la katiba. Je prévois de contrôler l'emploi des moyens aériens, avions et hélicoptères, en vol à partir de l'Alouette 2 avec le commandant de l'opération. Le commandant m'écoute jusqu'au bout

sans m'interrompre puis demande quelques précisions. Après quelques instants de réflexion le verdict tombe :

« OK vous aurez un DIH et une patrouille de quatre T-28 à partir de 7h00 demain matin, renouvelable jusqu'à 18h00. En cas d'ouverture du feu, vous me rendrez compte par radio de ce qui se passe ? A 18h00 on arrête tout, sauf cas exceptionnel. Pas d'imprudences, bien sûr ! Des questions

- Non pas de questions. Merci mon commandant ».

Je reste au garde à vous en regardant le Broussard décoller : seul sur cette piste perdue de Geryville.

J'éprouve le plus grand respect pour cet homme. Rupture du cessez-le-feu ! Il sait qu'il engage la suite de sa carrière si l'affaire tourne mal et pourtant il n'a pas hésité à prendre cette décision. La journée se passe à préparer l'opération le plus discrètement possible pour ne pas alerter les responsables de l'ALN locale car les nouvelles se propagent rapidement dans le bled.

En fin d'après-midi, briefing réunissant les commandants d'unités concernées. Le PCAD nous informe qu'un DIH ⁽¹³⁾ Marine viendra du Kreider mais sans commando Marine, les unités du Groufumaco ayant été regroupées à Mers-El-Kebir.

29 avril, 7h00 du matin. J'ai décollé en Alouette 2 à 6h30 pour faire le relais radio avec les T-28 et le DIH. Les HSS (H-34 de la Marine) se posent pour charger les spahis et les deux harkis qui ont pu s'échapper, le « Rameur canon » et les T-28 en protection. Je demande au pilote de l'Alouette de se reposer pour prendre à bord le commandant du régiment puis l'ensemble du dispositif aérien décolle. Les deux harkis ont indiqué avec précision l'endroit où se tient le chef FLN local, responsable des mas-



Seul un tiers des 60.000 harkis ont été rapatriés en Métropole.

sacres. Nous y arrivons en quelques minutes. Après une brève reconnaissance des lieux par le « Rameur canon », les T-28 en couverture, les HSS se posent en encerclant les tentes désignées et les spahis, remontés à bloc, se ruent sur elles. Le calme du village, encore endormi, est vite rompu.

L'Alouette se pose également à la demande du colonel et je redécalle pour assurer le guidage des T-28 contre une éventuelle réaction de la Katiba si elle se trouve encore sur place. Mais rien ne se produira : elle a pris manifestement le large pour éviter les représailles. Au bout de quelques minutes, je me repose pour aller aux nouvelles.

Les spahis ont capturé deux responsables FLN. A l'issue de l'interrogatoire des prisonniers, on apprend l'existence d'un charnier à quelque distance et aussi, heureusement, la présence de quelques harkis, encore vivants, retenus captifs dans leur khaima ⁽¹²⁾. Le colonel décide d'aller lui-même reconnaître l'emplacement du charnier et envoie un de ses capitaines récupérer les harkis avec une partie des hélicoptères protégés par l'hélicoptère canon et une patrouille légère de T-28. J'accompagne le colonel en gardant les deux autres T-28 en protection. Guidés par les prisonniers, nous nous posons dans une zone déserte, loin du village. Un emplacement montre les signes d'une terre récemment retournée. Les prisonniers, tremblants de peur, dégagent une fosse et mettent progressivement à jour des corps dénudés, démembrés, sauvagement mutilés. L'horreur ! Les spahis, fous



de rage, infligent une raclée mémorable aux deux captifs, mais le colonel parvient à convaincre ses hommes de les garder en vie, afin d'instruire leur « éventuel » procès.

Une fois la fosse rebouchée et balisée, nous reprenons le chemin du retour mais, à peine en l'air, le colonel est contacté par l'officier chargé de récupérer les harkis survivants. Ce dernier lui demande de le rejoindre près d'un campement de tentes. Accompagnés par notre fidèle escorte aérienne, nous mettons le cap sur la khaima en question où nous retrouvons le reste du DIH. Un harki est là avec le capitaine de spahis. Celui-ci explique à son chef que le harki n'accepte d'embarquer en hélicoptère que si l'on évacue également sa femme et ses enfants, en tout huit personnes.

Le colonel explique à l'homme qu'il n'y a pas assez de place dans les hélicoptères pour évacuer toute sa famille et essaie de le convaincre de partir seul : on récupérera sa famille plus tard en camion. Refus du harki : s'il part toute sa famille sera assassinée à sa place le soir même, sauvagement, à titre d'exemple. Il doit rester. Malgré les efforts du colonel pour le faire changer d'avis, il reste intraitable. Notre armada redécoule direction Geryville. Le harki nous regarde, impassible et digne. Il se met au

garde à vous et agite la main pour nous dire aurevoir. Dans l'Alouette le silence écrasant et je n'ose pas regarder le colonel.

Quelques jours plus tard, je suis rappelé à Aïn Sefra où j'apprends que je suis muté à la 7^{ème} escadre, à Nancy Ochey pour prendre le commandement d'une escadrille de Mystère IV. Avant mon départ j'irai prendre congé du lieutenant-colonel F... L'officier est visiblement très ébranlé par les derniers événements. Il n'est pas le seul. Le 17 mai, après avoir regagné Oran, je m'envole en Nord 2501 de la Sénia, direction la métropole, quittant définitivement une Algérie livrée au désespoir, à la peur, à la haine et à la plus extrême violence. La fin de la guerre d'Algérie a été marquée par un exode massif des pieds-noirs, fuyant les massacres perpétrés par le FLN et désespérés de devoir quitter leur pays. Sur les 60.000 harkis et moghaznis recensés au moment du cessez-le-feu, environ 15.000 à 20.000 purent être rapatriés vers la métropole dont une grande partie grâce aux initiatives de leurs chefs directs, contournant ainsi les directives du gouvernement. Plusieurs dizaines de milliers furent massacrés sauvagement. Outre le grand nombre de civils, européens et musulmans, assassinés pendant les huit ans que dura

cette guerre qui ne voulait pas dire son nom, 23.196 soldats, Français, légionnaires et supplétifs ont trouvé la mort en Algérie de 1954 à 1962. Parmi eux 1.047 membres de l'Armée de l'air de tous grades et de toutes spécialités. Le plus lourd tribut fut payé par les membres du personnel navigant : 466 d'entre eux ont perdu la vie en Service aérien commandé au cours de 288 accidents (14). L'emploi d'appareils inadaptés aux missions d'appui des troupes au sol, dans un relief extrêmement accidenté, est responsable d'une partie de ces accidents, particulièrement le T-6 G Texan, avion-école acheté en urgence aux USA et employé en Algérie en appui-feu, sous-motorisé et excessivement alourdi par l'emport des munitions et du blindage.

Cinquante-deux ans se sont passés depuis ces événements. J'ai eu la chance de poursuivre ensuite, pendant plus d'un quart de siècle, ce métier passionnant de pilote de chasse mais, tout au long de ces années, le souvenir de cet homme ne m'a jamais quitté : ce harki inconnu, condamné à mort, acceptant son sort dans l'espoir de sauver sa famille... agitant la main pour nous dire adieu. ■

(*) Général Christian Guéguen
promotion 1953 de l'École de l'Air.



Un H-34 Canon a été mis à contribution dans l'opération.

- 1- Antenne de poste de commandement air.
- 2- Armée de libération nationale, structure militaire de la rébellion.
- 3- Unité constituée du FLN (environ 100 djoundji).
- 4- Front de libération nationale, structure politique.
- 5- Organisation armée secrète, s'opposant l'indépendance de l'Algérie.
- 6- Supplétifs membre d'un «makhzen», unité de défense d'une SAS, structure chargée de l'encadrement administratif de la population.
- 7- Membres d'une «harka», troupe armée de supplétifs rattachée à une unité régulière de l'Armée de terre.
- 8- Combattants du FLN, membres d'une Katiba.
- 9- Cf. « Pour l'Honneur avec les Harkis » du Général François Meyer.
- 10- Groupement des fusiliers marins commandos.
- 11- Poste de commandement air directeur.
- 12- Tente de nomade.
- 13- DIH : Détachement d'Intervention Hélicoptère.
- 14- JO du 4 août 1986.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SERVICE D'ACCUEIL ET DE RECLASSEMENT
DES FRANÇAIS MUSULMANS

CENTRE DE TRANSIT & DE RECLASSEMENT
DU CHATEAU DE LASCOURS
30 - LAUDUN (GARD)
TÉL. 44 A L'ARDOISE (GARD)

LAUDUN, LE II Juin 1968.

L'Administrateur des Services Civils,
Directeur du Centre de Transit & de Reclt.

à

N° 6601/AA/CTR.

Monsieur le Président de l'Association des
Anciens des S.A.S. d'Algérie
33, Rue P. Valéry
75 - PARIS (16°)

Monsieur le Président,

Je me permets de m'adresser à vous dans l'espoir que les Membres de votre Association pourraient éventuellement m'aider à résoudre un problème particulièrement ardu.

Chargé par le Ministère de l'Intérieur d'accueillir et de reclasser les ex-Harkis rentrant encore d'Algérie, - la presque totalité d'entre eux étant actuellement des évadés ou libérés des prisons Algériennes -, j'éprouve les plus grandes difficultés à leur proposer un reclassement adéquat en raison notamment de l'amenuisement des possibilités d'accueil des Hameaux Forestiers où la plupart d'entre eux étaient jusqu'alors recasés.

Ma seule possibilité est donc de leur trouver un emploi dans le secteur privé.

Est-ce que, dans ces conditions, les anciens officiers et cadres des S.A.S. qui, je le suppose, ont du eux-même se recaser dans des entreprises privées, publiques ou semi-publiques ne pourraient pas m'apporter leurs concours en me signalant toutes possibilités d'emploi dans dans les établissements où ils exercent leurs activités ?

Dans l'espoir que vous voudrez bien m'accorder le concours de votre Association dans cette recherche d'emploi je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Copie à :

- Mr le Préfet du Gard - Cabinet.
- Mr le Cne GYLPHE, Inspecteur Interdépartemental du S.F.M.
90, Bd Victor Hugo
92 - CLICHY



L'Administrateur des Services Civils
Directeur du Centre de Transit
et Reclassement
du Château de LASCOURS


E. REBOUL



Paris, le 27 Juin 1968.

V/réf: N° 6601/AA/CTR.

Monsieur E. REBOUL
Centre de Transit
et de Reclassement
du Château de Lascours
30 - LAUDUN

Cher Monsieur,

Le Général PARTIOT absent de Paris a bien reçu votre lettre citée en référence et les problèmes que vous lui exposez font partie de nos constants soucis.

Si vous vous en souvenez nous nous en étions d'ailleurs entretenus lors de la visite que je vous ai faite au mois de Février dernier. On peut estimer que depuis cette époque les possibilités d'emploi pour les anciens Harkis sont encore plus nulles et que seule la solution des chantiers de Forestage est possible, donc à réexaminer.

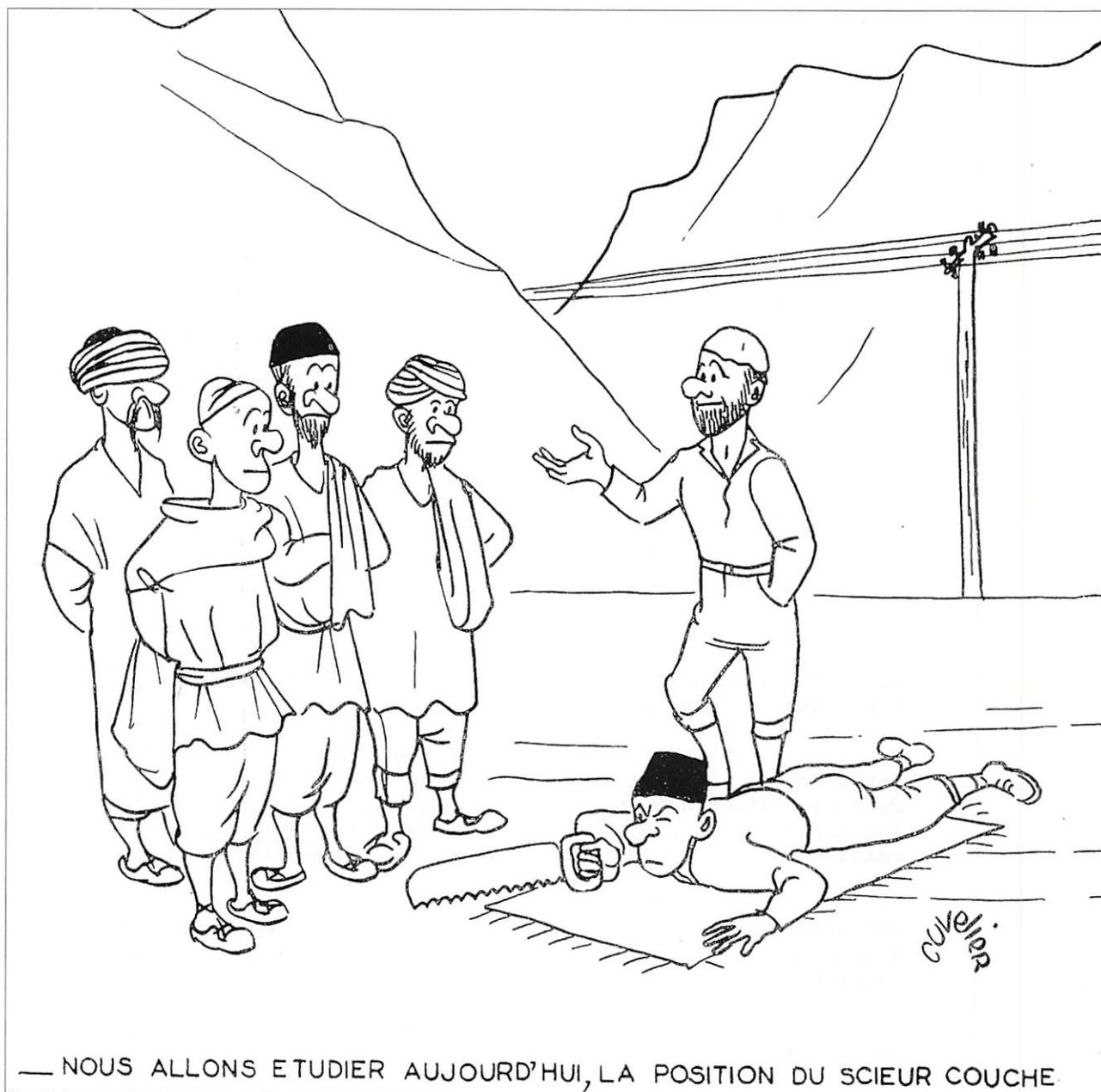
Notre Conseil se réunira prochainement à ce sujet, nous examinerons également s'il nous est possible de relancer un mouvement de demande dans le secteur privé et je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Page 16 et 17 : Ces documents illustrent les difficultés de recasement des harkis échappés aux geôles du FLN. L'administration était démunie et devait faire appel à une association ! Les «Hameaux Forestiers», objets de polémiques à posteriori, étaient cependant une solution.

M. ANGLADE.

HOMMAGE À ROLLAND CUVELIER



DESSIN dans le n° 41 d'avril 2014 : un lecteur répond à notre question au sujet de l'auteur de ce dessin : il s'agit d'un Appelé du 27^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpins, Roland Cuvelier qui collaborait à la confection d'un Bulletin de liaison de l'Unité dans la région d'Azazga en Grande Kabylie. Ce bulletin portait le titre «Adrar» (montagne en berbère). Roland Cuvelier est décédé en 2010.

Photo Page 15 ; Il s'agirait du regroupement de la S.A.S. de Bou Hamama dans le Massif de l'Aurès , à proximité du Djebej Chélia, point culminant de l'Algérie , Ras Keltoum 2408 m.

MA GUERRE D'ALGÉRIE

PAR ANTOINE BÉRAUD (*)



Extrait du texte d'une conférence au Lyons Club Cholet-Mauges - 5 mars 2001

... Une autre question mérite d'être abordée car elle est mal connue et pas bien comprise, c'est celle des « Harkis » ou des « Moghaznis »

Pour réaliser les projets que je mettais chaque jour en chantier, je devais m'entourer de collaborateurs les plus divers, chauffeurs, interprètes, maçons, secrétaires, chefs de chantier, etc... Il me fallait aussi et surtout recruter des supplétifs pour assurer ma protection, celle des personnes qui vivaient à mes côtés ou qui allaient bientôt me rejoindre, j'entends par là ma femme et mon petit Stéphane.

Je les recrutais de préférence parmi les anciens militaires, les anciens de l'ex Commune Mixte, ou tout simplement parmi les volontaires ou les plus délégués de la population locale. Après les avoir équipés, instruits, j'ai réussi à constituer une troupe en armes de trente hommes (moghaznis) dont vingt à cheval, rémunérés par mes soins, encadrés par un sous-officier « mokkadem » et cinq caporaux issus de leurs rangs.

Ces hommes là m'ont toujours servi loyalement jusqu'à la fin. Ils ont monté la garde pendant que je dormais et m'ont protégé dans mes déplacements, chacun d'eux ayant eu cent fois l'occasion de me faire la peau et de rejoindre l'ennemi. Ils ne l'ont pas fait, seuls deux d'entre eux le 18 mars 1962, la veille du cessez-le-feu, ont déserté avec armes et munitions. Une patrouille de la Légion Étrangère a retrouvé leurs corps un mois plus tard dans le djebel. Ils avaient été exécutés probablement parce que l'apport de leurs armes n'avait pas été jugé suffisant pour obtenir leur pardon.

Par contre, moi, ces hommes que j'avais recrutés, que j'avais « mouillés » à mes côtés et aux côtés de la France, je les ai abandonnés en juin 1962 quand j'ai dû quitter la SAS quelques jours avant l'indépendance.

Je les ai abandonnés à leur triste sort SUR ORDRE alors qu'ils ne demandaient qu'à partir (Circulaire ministérielle signée Louis Joxe datée de mai 1962 qui interdisait formellement aux officiers SAS sous peine de graves sanctions de rapatrier leurs moghaznis, les menaçant de les renvoyer en Algérie dès leur débarquement en Métropole). Pour certains d'entre-eux cela fut fait. Quelle honte !

Je les ai abandonnés malgré les promesses que je leur avais faites personnellement, individuellement, quelques semaines plus tôt les assurant avec toute

l'autorité que je représentais à leurs yeux que jamais la France ne les laisserait à la merci de leurs pires ennemis !

Et oui, ils y ont cru !... Et nous aussi on y a cru et laissé croire jusqu'au bout que jamais, jamais l'Armée française ne partirait d'ici et qu'il était pour le moins inconcevable quelle le fasse dans la honte et le déshonneur !

Quelques uns de ces moghaznis, je l'ai appris plus tard, ont été atrocement mutilés, torturés avant d'être exécutés, ébouillantés ou écorchés vifs. Ils avaient choisi la France, c'était leur seule faute. Tous les autres ont été emprisonnés puis condamnés à déminer le barrage électrifié ; un certain nombre d'entre eux a été volatilisé par l'explosion des mines, les autres plus tard ont été enrôlés de force dans l'armée du Polisario pour combattre les Marocains.

Sur la cinquantaine de moghaznis et de collaborateurs civils indigènes de la SAS, seuls une dizaine a réussi à rejoindre la France grâce à la Légion Étrangère qui, elle, n'en faisait qu'à sa tête, n'obéissait qu'à ses chefs et se moquait bien des circulaires ministérielles de ce genre. Elle en avait les moyens, pas moi.

Drôle de façon de remercier ces fidèles compagnons d'armes ; ils avaient choisi la mauvais camp, c'est sûr, mais ils avaient confiance en nous, en moi et JE les ai trahis.

Cette façon de faire m'a profondément choqué, meurtri, écœuré. J'en ai gardé longtemps un profond ressentiment et une défiance, voire une rancœur envers le monde politique, envers ceux qui de très haut ou de très loin ne savent pas ou ne veulent pas savoir ce que donner sa parole, engager celle d'un officier sur le terrain alors que la mort rôde peut être lourd de conséquence. Passe encore pour l'honneur mais on ne joue pas avec la mort...

Il m'a fallu de longues années pour oublier. Beaucoup de mes camarades confrontés au même dilemme ont partagé ce sentiment. Et si ce n'est pas la principale raison, c'est au moins l'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas poursuivi la carrière militaire à laquelle je me destinais. Mes camarades de promotion ont terminé la leur comme Lieutenant-Colonel ou Colonel ; j'ai de bonnes raisons de croire que j'aurais terminé comme eux.

Je ne l'ai jamais regretté.

(*) Antoine Béraud - Chef de la SAS de El Biod (Saida)

Notre camarade Antoine Béraud est décédé. Son épouse Jacqueline est membre de l'association. La SAS d'El Biod était située dans le département de Saida, arrondissement de Mécheria, à la verticale d'Oran. Seulement 4 dossiers de moghaznis de la SAS ont été traités, très mauvais signe quant au sort du maghzen en 1962.



Lt- Colonel Raymond Montaner : 1921- 2015

Raymond Joseph Montaner né à Boufarik en 1921 (Algérie française) et mort à Villefranche d'Albigeois (Tarn). Ses obsèques ont eu lieu le 12 janvier 2015 à l'église de Villefranche d'Albigeois puis suivies, selon sa volonté, de la crémation et du dépôt des cendres dans le caveau de famille.

Études au lycée de Blida. Engagé volontaire à 18 ans, dès 1939, pour la durée de la guerre. Membre des «FFL». Campagnes d'AFN, d'Italie, débarquement de Provence puis en Allemagne, trois séjours en Indochine et puis la guerre d'Algérie. Capitaine de spahis en Algérie. En 1955-1956, il commande la «SAS» de Khemis, puis la «SAU» au Clos Salembier à Alger, en 1957-1958. Il participera avec un courage remarquable à toutes les actions de guerre dont le but était de défendre et protéger la France.

En 1959, dans un rapport à Michel Debré, il traite de l'opportunité d'implanter en France une unité incorporant des volontaires musulmans, avec trois objectifs :

1. Combattre le «FLN».
2. Montrer que des jeunes français musulmans sont prêts à s'engager contre le «FLN».
3. Qu'il était possible ainsi de former de jeunes cadres pour une Algérie nouvelle.

Venant d'Algérie, il débarquera à Marseille avec les 82 premiers harkis qu'il a sélectionnés ; il avait prévenu : *«Je donne le droit à chacun de vous de me quitter. Si, au bout de trente jours, à partir du moment où je vous parle, vous désirez retourner en Algérie, vous serez rapatriés par avion...Vous êtes croyants. Je le suis aussi. Alors, c'est devant Dieu que je vous fais ce serment.. »*. Au bout d'un mois, Raymond Montaner remarquera : *«Personne ne m'a quitté»*. Devant la

Un homme d'honneur nous a quittés...

recrudescence des attentats en France, le gouvernement du Premier ministre, Michel Debré, renforce les moyens d'action. Le colonel Terce présentera R. Montaner au préfet de police de Paris, Maurice Papon. Responsable de la «FPA» à Nanterre, créée le 18.11.1959 à Paris - officialisée le 01.12.1959 - et dépendant de la préfecture de police, avec sous ses ordres les lieutenants Loïc Le Bechu de Champsavin et Pierre de Buxeuil de Roujoux, bras droit de R. Montaner. Des groupes, organisés en trois compagnies de cent hommes, ont leur base au fort de Noisy à Romainville (Seine-Saint-Denis).

Après une période d'instruction, la 1^{ère} compagnie est opérationnelle à partir de mars 1960, la 2^{ème} en avril 1960 et la 3^{ème} en janvier 1961. Pour les 350 hommes de la «FPA», la « bataille de Paris » a commencé ; elle s'achèvera, à la fin de 1961, par une défaite totale du «FLN». Par la suite, ces groupes seront implantés dans des agglomérations à forte présence musulmane, afin de protéger cette population contre les exactions du «FLN», maître du jeu dans la plupart des quartiers et des banlieues qu'il «tenait», de s'opposer aux collectes de fonds, de désarmer ses militants et de neutraliser les filières d'approvisionnement.

L'effectif total ne dépassera pas 400 hommes, dont 304 seront intégrés dans la police en 1963 par le Préfet Maurice Papon, sur les conseils du Capitaine Montaner et de ses adjoints. Le colonel Terce dirigera l'état-major. Le lieutenant de Buxeuil de Roujoux, bras droit de Montaner, s'occupe de l'instruction, le commandant Roger Cunibile de l'administration, le commandant Bedinger du personnel et le commandant Filleau des affaires politiques.

En vingt-six mois, la «FPA» perdra quarante-sept hommes dont dix-neuf morts égorgés ou sous la torture, vingt-huit camarades morts au champ d'honneur et 82 blessés. Dans une lettre du 11 décembre 1961, le Préfet Maurice Papon la félicite. Lors de ses adieux,



Stèle des 20 membres de la FPA tués en opération
(carré militaire : cimetière parisien de Thiais)



Raymond Montaner donne une allocution au Fort de Noisy-le-Sec le 20.03.1967, remerciant notamment les «FPA» et rappelant les camarades morts au Champ d'Honneur et les blessés durant ces 26 mois. La «FPA» sera dissoute le 30.06.1962, et le capitaine R. Montaner et ses adjoints réussiront à intégrer l'essentiel de leurs hommes dans la Police Nationale - 304 - et la plupart de ceux estimés pour cette intégration seront embauchés comme contractuels dans des tâches de «Services».

Par ailleurs, le capitaine Montaner consacra toute son énergie et mobilisera ses relations pour faire venir en métropole les familles et les proches de ses hommes de la «FPA». Les Anciens de cette «FPA» créeront l'Association des Anciens de la Force de police auxiliaire «AAFPA», laquelle obtiendra le Prix Clara Lanzi (1), le 19.06.2014, qui sera remis à leur président, Ahmed Goudjil; ce jour-là, invité mais empêché, R. Montaner adressera cette lettre au président du «Secours de France» (2) : «J'ai bien



Insigne Force de Police Auxiliaire

connu Clara Lanzi alors que j'étais officier dans le secteur de Nanterre; elle déployait une activité admirable auprès des gens spécialement défavorisés et m'a également très généreusement aidé à rapatrier des membres des familles de mes hommes, contraints de se réfugier en France en 1962. Je vous remercie très sincèrement d'un témoignage qui honore particulièrement la «FPA» et contribue à garder la fierté de notre combat...».

Dans « Le Monde » du 13 décembre 2007, Bertrand Legendre souligne : «La «Bataille de Paris» ne fut pas la «Bataille d'Alger». Montaner n'est pas Massu. Contrairement à ceux d'Algérie, les «Harkis» de Paris ne furent pas non plus abandonnés à leur sort.».

Colonel. Titulaire de 11 citations. Directeur de société en fourniture et pose d'éoliennes. Officier de la Légion d'Honneur le 31.12.1960 (Légifrance). Par décret du 11.05.2009 (JORF n° 0110 du 13.05.2009), lieutenant-colonel de l'armée blindée et cavalerie, il est fait Commandeur de la Légion d'Honneur le 11.11.2009, à Castres. R. Montaner reçoit les insignes de Commandeur de la Légion d'honneur des mains du général de Corps d'armée (2S) François Cann, en présence des troupes du 8^{ème} RPIMA et du maire M. Chazottes. Croix de guerre 1939-1945. Croix des TOE. Croix de la Valeur militaire. Médaille militaire. Médaille d'Honneur de la police française.

Michel Delenclos - Chercheur en histoire - Biographe



Montaner - Melnick - Papon

Bibliographie :

- De Jean-Paul Brunet
«Police contre le FLN, le drame d'Octobre 1961»
Éditions Flammarion, 25.06.1999.
- De Raymond Muelle
«7 ans de guerre en France quand le «FLN» frappait en métropole».
Éditions Grancher, 11.04.2001.
- De Rémy Valat
«Les calots bleus et la bataille de Paris. Une force de police auxiliaire pendant la guerre d'Algérie»
Éditions Michalon, 22.11.2007.

Références :

- «Metamag» - Rémy Valat : «Plaidoyer en Défense pour les calots bleus. Rendre l'histoire aux historiens»:
(<http://www.metamaq.fr/metamag-1429-PLAIDOYER-EN-DEFENSE-POUR-LES-CALOTS-BLEUS-Rendre-l'histoireaux-historiens.html>).
- Faivre Maurice - «La bataille de Paris du 17.10.1961» : Etudes coloniales. 15.10.2011.
(<http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2011/10/15/22358457.html>)

(1) Lanzi Clara (13.09.1915 - 22.10.1986) née à Ajaccio/ décédée à Paris, inhumée au cimetière de Père Lachaise. Fondatrice du «Secours de France», le 15.08.1961.

(2) Schmitz Jean-Marie, né le 25.12.1943 à Paris XVII^{ème}. Président actuel du «Secours de France», association qui contribuera à la rénovation des tombes des harkis, dans le carré du cimetière de Thiais qui leur est réservé.

المراة التي ما تعرجا نثني تغزل تخدم على ظهرها
 la femme qui ne ^{pas} travaille sur le dos

le vison ~~est~~ augmente la or d'ore
 et fait sortir les fruits -

الجار يكثر الزبل ر يخرج الخبر

بالتياسة و الرياسة يدخل الصاري في
 مع الناهوسة. مع الناهوسة. مع الناهوسة.
 on fait entrer au nuit les bateaux dans le cul d'un montagne.

البحر ما يوضيه نثني في البحر ما يوضيه نثني
 (regard) la mer ne lui suffit pas pour se taire

كيف يكلم الممار غلى السلموم
 كيف يدرد الملح
 كيف ببياض الغراب .
 qd l'âne montera à l'abellah
 qd le sel aura des vers
 qd le corbeau devienne blanc.

عسكر زواوي منتفد ميبي في الخدمة و متروطين في الأجر
 Soldats Zouaves sont mis en avant pour le trocisme et en
 arrière pour la paye.
 وتر
 ualer

بمّة يسبح ويدّه تذبج
 مع sa bouche il espère un chapelot
 et de ^{sa main} ~~lancer~~ y enge .

رتي يعكي الجول لتي ما عده نثني الضرر

Dieu donne des fèves à celui qui n'a pas de dents (mouais)



Bibliographie

« Weygand, années 1940-1965 » de Georges Hirtz, chef de cabinet du général pendant les années 40. Réédition par le Secours de France. Commande à l'adresse suivante : SARL DPF VAD BP 70001 - 86190 Chire en Montreuil

Prix unitaire : 22 euros
frais de port : pour 1 ex 5 euros - pour 2 ex : 5 euros - pour 2 à 5 ex : 8 euros - à partir de 6 ex : gratuit

Renseignements : 05 49 51 83 04 (ou) contact@chire.fr (Site : <http://www.chire.fr>).



Citation du Maréchal Juin

(Extrait de la Lettre de Véritas Nov-Déc 2014)

Au sujet de l'abandon de l'Algérie en 1962.

« J'ai tout fait pour empêcher ce crime. Que les français de métropole, en grande majorité, aient, par référendum, confirmé, approuvé, l'abandon de l'Algérie, ce morceau de France trahie et

livrée à l'ennemi sans que ses habitants aient eu le droit de s'exprimer, que les Français de métropole aient été ainsi complices du pillage, de la ruine et du massacre des Français d'Algérie, de leurs familles, de nos frères musulmans, de nos anciens soldats qui avaient une totale confiance en nous et qui ont été torturés, égorgés, dans des conditions abominables sans qu'il ait été fait quoi que ce soit pour les protéger, cela je ne le pardonnerai jamais à mes compatriotes ! La France est en état de péché mortel. Elle connaîtra, un jour, le châtement... »

RAPPEL : mettre en état les archives «SAS» de nature à intéresser l'Histoire. Des instructions seront données quand nous aurons décidé de leur destination.

APPEL : un philatéliste demande que les camarades dont la SAS comptait une Agence Postale « SAS » se signalent. Je ferai suivre l'information.

Bibliographie



• Képi Bleu dans les Aurès

de Jean-Pierre Eyméoud

L'auteur avait 25 ans quand il fut appelé en Algérie pour accomplir son service militaire dans les SAS. Les dix-huit mois passés dans les Aurès au service des Berbères Chaouia qui peuple ce massif montagneux auront compté parmi les moments les plus exaltants de son existence.

Commande à l'auteur : 25 euros.
14270 Ouezy - tél 02 31 20 04 79

• Commissaire de Police en Algérie (1952-1962)

de Roger Le Doussal

Témoignage d'un travail approfondi dans les archives ; éclaire sur un aspect essentiel de la Guerre d'Algérie, le terrorisme de tous bords, auquel un Commissaire de Police a été confronté. Vivement recommandé. Un extrait de ce livre a été publié dans le n° 39.

Riveneuve Editions : 30 euros
75 rue de Gergovie - 75014 Paris
www.riveneuve.com

• La vie d'un Peuple mort

par un Chef de SAS en Grande Kabylie

Disponible au Siège de l'Association - 12 euros

• Par le cœur et par la raison

de Jean-Pierre Sénat

Éditions L'Harmattan - 5/7 rue de l'École Polytechnique 75005 Paris - 32 euros

• Vidéo-cassettes du Colonel Moinet (décédé) :

S'adresser à JPN - 5 rue de Paris
91570 Bièvres - tél. 01 69 41 01 12
jeunepiednoir@wanadoo.fr

• Un silence d'État - Les disparus de la guerre d'Algérie

de Jean-Jacques Jordi

Écrire scientifiquement sur les disparus civils européens pendant la guerre d'Algérie, c'est lever le dernier tabou de ce conflit. c'est dire surtout ce que nous ne voulons pas entendre depuis près d'un demi-siècle : il y a eu beaucoup plus d'Européens enlevés et dont nous n'avons aujourd'hui aucune trace après les Accords d'Évian et après l'indépendance de l'Algérie, qu'en "pleine guerre" ! C'est dire aussi que le FLN et l'ALN ont été les principaux acteurs de ces "disparitions" et qu'à aucun moment, leurs dirigeants n'ont désavoué ces pratiques. C'est dire enfin que le gouvernement français était parfaitement au courant des exactions perpétrées contre ses ressortissants sans intervenir autrement que par de vaines protestations. (extraits de la quatrième page de couverture).

Diffusion Belin ISBN : 978-2-9163- - 25 euros.



*Marguerite Gex, tante de Pierrette soigne les femmes et les enfants kabyles
sous la véranda de la maison.*

*On est loin de l'image du « Pied-Noir » oppresseur de l'indigène !
(voir l'article page 4 et 5 sur la SAS de Beni Amrane et le Capitaine Paicheler)*

Le bulletin porte le numéro 43 de la série nouvelle créée en octobre 1994.
Les numéros 7 (mars 97) et 8 (février 98) sont des bulletins "internes" n'appartenant pas à la série des "Bulletins Historiques".

Réalisation : Danielle Gérard - tél. 01 34 62 95 76 - Impression : La Galiote-Prenant - tél. 01 49 59 55 84
Dépôt légal : à parution